

Procès-Verbal

Deuxième assemblée régulière de l'année 2018 du conseil d'administration du Conseil de quartier des Chutes-Montmorency, tenue le **mercredi 28 février 2018**, à 19 h à la salle ArtMéli Hall au 4579, boulevard Sainte-Anne (*ancienne salle des Chevaliers de Colomb*).

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. André Ampleman	Secrétaire
M ^{me} Micheline Boutin	Trésorière
M ^{me} Louise Côté	Présidente
M. Lucien Lévesque	Administrateur
M ^{me} Martine Guy	Administratrice cooptée
M. Gaston Lebel	Vice-président
M. Christian Rousseau	Administrateur

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal District de la Chute-Montmorency-Seigneurial
M ^{me} Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Sébastien Dumas	Conseiller en urbanisme Arrondissement de Beauport

ABSENCE :

M ^{me} Anne-Marie Langevin	Secrétaire à la rédaction Conseil de quartier des Chutes-Montmorency
-------------------------------------	---

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Demande d'opinion au conseil de quartier | 19 h 10 |
| | <i>Projet de modification sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q.190 (projet visant la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogoires)</i> | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du projet de modification ➤ Questions et commentaires du public ➤ Question, commentaires et recommandations des administrateurs du conseil de quartier | |
| 4. | Adoption et suivis du procès-verbal du 24 janvier 2018 | 19 h 50 |
| 5. | Fonctionnement : Nomination d'administrateurs cooptés | 19 h 55 |
| 6. | Dossiers et projets en cours | 20 h 00 |
| 7. | Réunions et activités auxquelles les membres ont participé en tant que représentant du conseil de quartier | 20 h 10 |
| 8. | Lettres et propositions à adopter | 20 h 20 |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ TCV-10 Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 | |
| 9. | Période du conseiller municipal. | 20 h 30 |
| 10. | Période de questions et commentaires du public | 20 h 40 |
| 11. | Trésorerie | 20 h 50 |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Paiement de la secrétaire de rédaction ➤ Paiement du kilométrage des administrateurs du CA ➤ État des revenus et des dépenses et solde bancaire | |
| 12. | Correspondances et information | 20 h 55 |
| 13. | Divers | 21 h 05 |
| 14. | Levée de l'assemblée | 21 h 15 |

Ouverture de l'assemblée

M^{me} Louise Côté ouvre l'assemblée à 19 h 00. Il y a quorum. Elle présente les administrateurs du conseil d'administration et elle souhaite la bienvenue à monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme. Aussi, Mme Côté rappelle aux citoyens que certains postes d'administrateurs seront disponibles lors de l'assemblée générale au mois d'avril.

18-02-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M^{me} Louise Côté présente l'ordre du jour. Elle mentionne que le point « Divers » reste ouvert et on ajoute les sujets suivants : « Présentation de monsieur Déry » et « SEPAQ ».

SUR PROPOSITION DE Mme Boutin DUMENT APPUYÉE PAR M. Rousseau, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18-02-03 **Adoption et suivis du procès-verbal du 24 janvier**

SUR PROPOSITION DE Mme Boutin DUMENT APPUYÉE PAR M. Lebel, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

« À la page 8, au point Trésorerie, pour le solde du compte, on devrait lire 479,66\$ au lieu de 400\$.

À la page 5, la Résolution « 18-CA-01 » a été appuyée par Mme Boutin et non par M. Lévesque.

18-02-04 **Demande d'opinion au conseil de quartier :**

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.190, relativement à la zone 53107Ha - supprimer les normes d'implantation particulières pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé de trois logements, abaisser le pourcentage d'aire verte minimale à 30% et modifier le régime de droits acquis afin d'autoriser la reconstruction ou la réparation d'un bâtiment principal détruit à plus de 50%, malgré l'implantation et le lot dérogatoires.

Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, explique le contexte de la demande d'opinion et M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, présente le projet de modification.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de

règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 190 (Projet permettant la reconstruction d'un bâtiment principal en cas de sinistre malgré l'implantation dérogatoire relativement à la zone 53107Ha – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial).

- 18-02-05 **Fonctionnement : Nomination d'administrateurs cooptés**
Mme Côté demande s'il y a quelques personnes intéressées à devenir administrateurs cooptés. Personne ne manifeste son intérêt pour l'un des postes.
- 18-02-06 **Dossiers et projets en cours**
- **Table de concertation vélo des conseils de quartier**
Mme Boutin informe le conseil qu'elle a participé à la rencontre du 29 janvier. Elle soumettra l'adoption d'une résolution plus tard dans la rencontre.
 - **Comité de vigilance de l'incinérateur (CVI) de la Ville de Québec**
Mme Boutin mentionne avoir assisté à la rencontre du 15 février et informe le conseil que le sujet prioritaire portait sur le dépassement de l'incinérateur.
 - **Aménagement des terrains coin avenue Ruel, 121^e Rue (côté ouest), 122^e rue et boulevard Sainte-Anne 15-CA-55.**
Aucun suivi.
 - **Appui aux citoyens résidents sur l'avenue Royale et Courville incommodés par la zone d'attente des autobus du RTC. 16-CA-28**
M. Mélançon mentionne que le dossier a été soumis, mais qu'à ce jour il n'y a aucun développement.
 - **Comité de vigilance des activités portuaires (demande d'intérêt)**
Mme Côté mentionne avoir reçu une demande afin qu'un représentant du conseil siège au comité. Elle explique que malheureusement aucun des membres du conseil de quartier n'est disponible. Toutefois, elle précise que la demande pourrait être faite auprès des citoyens pour représenter le conseil de quartier ainsi que l'arrondissement. Mme Côté précise que les frais de repas et de stationnement sont remboursés par le conseil de quartier. M. Mélançon ajoute qu'étant donné qu'il est question d'un dossier prioritaire, il serait très important d'avoir un représentant sur ce comité. Mme St-Pierre invite les personnes intéressées à offrir leurs services à compléter la feuille, prévue à cet effet, et à lui remettre.
 - **Conférence pour AGA**
Mme Côté nous informe que ce sujet sera discuté à la prochaine réunion du conseil.

Autre sujet, ajouté par Mme Côté :

- ***Demande de reconduire la Place Éphémère Montmorency en 2018.***
17-CA-47

Mme Côté mentionne que la demande a été expédiée et qu'elle a reçu un accusé réception.

18-02-07 **Réunions et activités auxquelles les membres ont participé en tant que représentants du conseil de quartier**

M^{me} Côté fait la nomenclature des dernières activités où les membres ont participé :

29 janvier : Mme Boutin assiste à la Table de concertation vélo

Février : Rencontre entre Mme Côté et M. Morin pour la Terrasse Cadieux.

Février : En suivi de l'émondage, les gens sont satisfaits et ils tenaient à nous remercier.

Février : Rencontre de Mme Côté et Mme St-Pierre.

Février : Conversation téléphonique entre Mme Côté et M. Lewis du CVAP

18-02-08 **Lettres et propositions à adopter**

- **RÉSOLUTION 18-CA-09 : TCV-10 Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018.**

« Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 :

RAPPELANT que pour atteindre l'objectif de la Vision des déplacements à vélo d'ajouter 90 km au réseau cyclable d'ici 2021, la Ville de Québec doit aménager 18 km de voies cyclables par année.

RAPPELANT qu'en 2016, la Ville de Québec n'a ajouté que 9 km au réseau cyclable.

RAPPELANT qu'en 2017, la Ville de Québec s'était engagée à ajouter 20,4 km au réseau cyclable, mais que la réalisation de 8,2 km a été reportée à l'année suivante en raison de soumissions jugées trop élevées de sorte qu'à la fin de l'été, seulement 12,2 km avaient été réalisés.

RAPPELANT que, pour combler le retard accumulé dans la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo, la Ville de Québec devrait aménager 32,8 km au cours de l'été 2018.

RAPPELANT que le maire de Québec s'est engagé à ce que les projets reportés soient complétés pour la Saint-Jean-Baptiste à l'été 2018.

RAPPELANT ÉGALEMENT que le maire de Québec s'est engagé à compléter une vingtaine de kilomètres de pistes additionnelles pour la Saint-Jean-Baptiste à l'été 2018.



SUR PROPOSITION DE Mme Boutin DUMENT APPUYÉE PAR M. LÉVESQUE IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency :

- *SALUE l'engagement de compléter l'ensemble des projets reportés, de même que l'ensemble des projets cyclables de 2018, avant le 24 juin.*
- *INVITE la Ville de Québec à rattraper le retard accumulé dans la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo en aménageant au moins 32,8 km de voies cyclables en 2018. »*

18-02-09

Période du conseiller municipal

M. Mélançon prend quelques minutes pour mettre en contexte les citoyens des procédures nécessaires qu'il se doit de respecter lorsqu'il reçoit des demandes des citoyens. Des rencontres statutaires avec M. Richard Sévigny, directeur, ont toujours lieu dans un premier temps et par la suite avec le comité plénier. C'est à ces rencontres que **toutes** les demandes des citoyens sont déposées et discutées. Monsieur Mélançon tient à informer les citoyens que tous les suivis des demandes sont réalisés aussitôt qu'il reçoit l'information des comités statutaires ou pléniers.

Ensuite, M. Mélançon parle d'un dossier à traiter au prochain comité plénier « Grottes » dans le secteur de Courville. Il mentionne que des dépliants d'information sur les inspections qui ont été faites, des répercussions et des changements apportés, sont disponibles. Il ajoute que certains secteurs sont problématiques, mais qu'à ce jour, la situation est sous contrôle et que la Ville traitera ce dossier en priorité.

M. Mélançon a participé à une première réunion, d'un comité ad hoc, portant sur les rôles et le mode de fonctionnement des conseils de quartier. Il assure le conseil d'administration que si certains changements doivent être apportés ou si certaines décisions doivent se prendre, une consultation auprès du conseil de quartier sera faite au préalable.

Quant au développement de certains dossiers, M. Mélançon parle de celui du boulevard Sainte-Anne, les conséquences ainsi que les budgets émis sont vérifiés. Pour l'aménagement de l'avenue Royale; le côté ouest sera fait par phase et ce dossier sera vérifié auprès de tous les conseillers.

M. Mélançon informe les gens qu'il a rencontré les 3 partenaires de Sainte-Brigitte, de Château-Richer et de Boischatel. Il explique les enjeux communs, l'importance de partager les infrastructures et l'importance de collaborer à développer des projets.

Aussi, M. Mélançon explique les raisons pour lesquelles le secteur de Boischatel s'est retiré du projet de partenariat pour des jeux d'eau à l'emplacement de l'Aréna

Gilles Tremblay. Il mentionne que Boischatel aurait eu à payer pour des infrastructures à l'extérieur de son territoire et il précise que d'autres informations, sur ce dossier, suivront.

M. Mélançon parle des dossiers de la SEPAQ. Il se dit très vigilant pour ces dossiers et il souhaite faire des consultations auprès des citoyens afin de prendre leurs suggestions.

M. Mélançon informe aussi les citoyens qu'il participera à un événement organisé par le regroupement des municipalités qui aura lieu au mois d'avril.

Il conclut en remerciant les membres du conseil de quartier ainsi que les citoyens pour leur présence aux rencontres et Mme St-Pierre pour sa collaboration. Il invite les citoyens à s'impliquer et à déposer leur candidature aux postes qui seront vacants lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

18-02-10

Période de questions et commentaires du public

Monsieur Carreau s'adresse à M. Mélançon au sujet de l'agrandissement du Centre communautaire des Chutes. Dans le contexte de la nouvelle construction, et étant donné que c'est le seul bâtiment dans ce quartier; M. Carreau mentionne qu'il serait intéressant, pour le jugement des œuvres d'art, de sensibiliser le comité à faire un hommage aux travailleurs textiles et aussi à faire une allusion à l'historique du quartier. M. Mélançon mentionne que le comité a déjà fait son choix. Enfin, il exprime sa déception quant au développement de ce dossier et précise qu'il a demandé une rencontre spéciale avec le directeur de l'arrondissement. De plus, il est mentionné que l'œuvre d'art est déjà choisie et qu'il espère la satisfaction des citoyens. M. Rousseau ajoute que les œuvres d'art publics, et ce, partout, dans le secteur de Beauport ne font pas l'unanimité. Il ajoute qu'il serait profitable si M. Mélançon pouvait user d'une certaine influence. M. Mélançon invite les gens à faire leurs commentaires directement à M. Hernould.

M. Déry se présente et informe les gens que la salle ArtMéli Hall porte dorénavant le nom de salle Even Art. Il parle de la nouvelle vocation de la salle et explique qu' Even Art est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de rendre accessible au public des spectacles et autres événements artistiques de qualité à des prix abordables. M. Déry mentionne qu'il y a déjà 6 spectacles prévus à la programmation avec des artistes émergents. Des artistes de notoriété sont aussi prévus. Les billets sont offerts au coût de 20\$ pour le spectacle et 20\$ pour le souper. Il y a possibilité de se procurer un billet de saison au coût de 60\$. M. Déry

explique les raisons de son implication dans le projet et s'assure de ne pas entrer en conflit avec la vocation de la salle Le Pivot.

Il informe les membres du conseil que ce qu'ils attendent du conseil de quartier est une résolution visant à appuyer leur demande d'accréditation et ainsi pouvoir bénéficier d'une aide financière. M. Déry demande aussi la possibilité d'utiliser, au besoin, certains équipements (chaises, tables). Mme Côté demande l'avis de chacun des membres du conseil. De façon unanime, il est décidé de préparer une résolution d'appui et de la faire parvenir à monsieur Déry.

M. Mélançon mentionne avoir reçu un appel de monsieur Berthiaume, responsable des prêts. Il ajoute que c'est un très beau projet et qu'il est disposé à apporter son soutien. Il mentionne que l'obtention de l'accréditation est primordiale. M. Mélançon conseille d'y aller étape par étape et assure M. Déry qu'il n'entre pas du tout en conflit avec la vocation du Pivot. M. Déry remercie tous les membres du Conseil de Quartier.

18-02-11 **Trésorerie :**

RÉSOLUTION 18-CA-10 : Paiement de la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal du 28 février 2018.

SUR PROPOSITION DE M. AMPLEMAN DÛMENT APPUYÉ PAR MME GUY, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'autoriser le paiement à Mme Anne-Marie Langevin, pour la rédaction du procès-verbal du 28 février, et d'émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de cette dernière. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

RÉSOLUTION 18-CA-11 Paiement d'une collation :

SUR PROPOSITION DE M. LEBEL DÛMENT APPUYÉ PAR M. ROUSSEAU, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'autoriser le paiement de 3,99\$ à monsieur André Ampleman.

RÉSOLUTION 18-CA-12 : Paiement pour l'achat de papeterie :

SUR PROPOSITION DE M. LEBEL DÛMENT APPUYÉ PAR MME GUY, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'autoriser le paiement de 11,51\$ à M. André Ampleman.

RÉSOLUTION 18-CA-13 : Paiement du kilométrage des administrateurs du CA.

SUR PROPOSITION DE MME CÔTÉ DÛMENT APPUYÉ DE M. AMPLEMAN, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-

Montmorency d'autoriser le paiement de 38\$ à Mme Boutin pour ses présences aux rencontres du comité de vigilance de l'incinérateur.

Solde au compte :

Mme Boutin mentionne que le solde au compte en date du 28 février 2018 était de 473,71\$.

18-02-12

Correspondances et information :

- Mémoire du Regroupement de CQS sur le projet de Règlement participation active.
- Vœux de M. Labeaume et de M. Mélançon.
- Demande d'adhésion à une déclaration, demandant à la ville d'adopter une Stratégie de Zéro déchet.
- Rapport synthèse de consultation – Plan directeur du littoral Est. : Reçu en février et consultable en ligne.
- Rappel : Invitation de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.
- Une invitation à discuter d'acceptabilité sociale.
- La population invitée à se prononcer sur l'hébergement touristique à Québec : Consultation publique jusqu'au 31 mars et déjà en ligne.
- Lettre du comité de vigilance des activités portuaires : Reçu une demande pour un représentant.
- Invitation de la maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec : peut être consultée en ligne.
- Reçu rapport pour la consultation en ligne pour la revitalisation du boulevard Sainte-Anne.
- SEPAQ : parlé plus tôt dans la réunion.

18-02-13

Divers

Présentation de M. Déry :

Ce sujet a été discuté plus tôt dans la réunion.

SEPAQ :

Ce sujet a été discuté plus tôt dans la réunion.

Sécurité routière : (sujet ajouté par Mme St-Pierre :

Mme St-Pierre invite les personnes à remplir le questionnaire en ligne qui est disponible jusqu'au 18 mars. Le formulaire prend une dizaine de minutes à remplir.

18-02-14

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, *SUR PROPOSITION DE M. Lebel, D'UMENT APPUYÉ PAR Mme Guy, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du*



CONSEIL
DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY

Conseil de quartier des Chutes-Montmorency de lever l'assemblée à 21 h 50.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Louise Côté
Présidente

M. André Ampleman
Secrétaire

PROJET

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : N° SDORU 2017-10-111

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation LAU <input type="checkbox"/> Tenue le mercredi 28 février 2018 , à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.190, relativement à la zone 53107Ha.

4. Présences
<p>Membres avec droit de vote : Mmes Louise Côté, Micheline Boutin, Martine Guy et MM. Gaston Lebel, André Ampleman, Christian Rousseau et Lucien Lévesque.</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Stevens Mélançon, conseiller municipal, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial.</p> <p>Personne-ressource : M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport.</p> <p>Animation et préparation du rapport : Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.</p> <p><i>* Monsieur Lucien Lévesque, administrateur, informe les citoyens qu'il souhaite se retirer de la demande d'opinion en raison du conflit d'intérêts qui le lie au projet de modification réglementaire. Il est résidant de la zone contiguë.</i></p>

Informations présentées : demande d'opinion (RRVQ ch. P-4) :
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique; - Présentation des modifications proposées par le projet de règlement; - Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient disponibles. <p>Le projet de règlement proposé vise à autoriser, dans la zone 53107Ha, la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50% de sa valeur à la suite d'une cause hors du contrôle du propriétaire, et ce, malgré son implantation et le lot dérogoires. Ce projet de règlement vise également à ajuster certains aspects normatifs de la grille de spécifications de cette zone. Ainsi, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 30% au lieu de 40%. De plus, les normes d'implantation particulières applicables à un bâtiment isolé de trois logements du groupe H1 logement sont supprimées.</p> <p>La zone 53107Ha laquelle est localisée au sud du boulevard des Chutes, au nord de la rue Boulet et à l'est de la côte de Courville est composée d'une dizaine d'habitations construites en majorité dans les années 1920 à 1960.</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de la Charte de la Ville de Québec. Le projet de règlement R.C.A.5.V.Q. 190, relativement à la zone 53107Ha, est susceptible d'approbation référendaire.</p>

5. Options soumises au vote	6. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	6	C.	0	Abstention	1	Total	6	<p>Option A – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p> <p>Option B – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option C – Toute autre option à formuler par le conseil de quartier.</p>
Option	Nombre de votes												
A.	0												
B.	6												
C.	0												
Abstention	1												
Total	6												

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : N° SDORU 2017-10-111

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 13

Nombre d'intervenants : 4

Un citoyen, résidant de la côte de Courville, demande si la hauteur des bâtiments du secteur concerné par la modification réglementaire pourrait être appelée à changer et ainsi permettre la construction d'édifices à condos. Il dit être préoccupé par la préservation de la vue sur le fleuve. Enfin, il se demande si de telles modifications réglementaires sont prévues dans les zones contiguës. Il mentionne qu'il est inquiet pour la reconstruction des bâtiments dérogatoires notamment à la suite d'un incendie dans les zones qui ne sont pas touchées par la modification réglementaire.

- *Le représentant de la Ville répond que l'augmentation de la hauteur des bâtiments n'est pas prévue dans la zone touchée par la modification réglementaire. La norme de la zone 53107Ha est révisée à la demande des requérants et pourrait éventuellement être majorée à d'autres zones lors de futures révisions réglementaires notamment dans le cadre de règlements omnibus. Enfin, un assouplissement des normes du régime des droits acquis est envisagé.*

Un citoyen habitant le secteur de Montmorency mentionne que le zonage est modifié en réponse à différents besoins liés à la reconstruction de bâtiments dans le secteur. Il se questionne sur ce qu'il va advenir des autres zones qui pourraient rencontrer les mêmes problématiques et suggère de faire appliquer la modification réglementaire à plus grande échelle. Enfin, il mentionne que les résidents de la zone concernée sont privilégiés par le projet de modification et demande si les frais payés par le requérant couvriront l'ensemble de la zone concernée.

- *Le représentant de la Ville répond que dans le cas des résidences de la rue Boulet, les propriétaires n'avaient aucune possibilité de se reconstruire en cas d'incendie. Une nouvelle modification réglementaire s'imposait afin de laisser les maisons constructibles et il fallait assurer une souplesse au niveau des droits acquis. Il est mentionné que la modification ne peut pas s'appliquer à l'ensemble des secteurs et que les requérants ont payé pour obtenir la modification de zonage. Il demeure possible de faire une demande de modification de zonage auprès de la Ville. Enfin, il devrait éventuellement avoir une reprise des travaux liés à l'omnibus pour le secteur de Montmorency amenant ainsi à une révision du régime des droits acquis.*

Le requérant mentionne qu'il a payé auprès de la Ville les frais applicables au processus de modification réglementaire. Il souhaite connaître les démarches subséquentes à la demande d'opinion au conseil de quartier et se demande s'il recevra un document l'informant de l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

- *Le représentant de la Ville répond que le processus de modification de zonage a débuté avec l'adoption du projet de modification au conseil d'arrondissement. La présente rencontre se veut une deuxième étape en vue de la consultation publique officielle de l'Arrondissement qui aura lieu le 13 mars prochain. Il est mentionné que la séance du 10 avril permettra aux élus d'adopter le règlement en version finale et qu'en principe, c'est autour du 15 avril que la modification devrait être en vigueur. Enfin, le requérant est informé qu'il recevra un courriel de confirmation de l'adoption du règlement et qu'une copie de ce dernier lui sera transmise en pièce jointe.*

Une citoyenne résidente de la rue Saint-Raphaël se demande si la transmission du courriel s'adresse seulement aux résidents de la zone concernée.

- *Le représentant de la Ville répond que le courriel sera transmis uniquement au requérant et non à l'ensemble des résidents de la zone concernée. De plus, un avis public informant de l'entrée en vigueur d'un règlement est publié dans le Journal de Québec et sur le site Internet de la Ville de Québec.*

8. Questions et commentaires du mandaté

Une administratrice souligne que la demande de modification réglementaire pourra avantager seulement quelques résidences du secteur. Elle trouve dommage de ne pas favoriser davantage de résidents du secteur.

- *Le représentant de la Ville mentionne que c'est la procédure qui est en vigueur. Il est aussi spécifié que c'est au requérant de payer les frais liés à la demande de modification de zonage et non aux voisins du requérant.*
- *Monsieur Stevens Mélançon souligne que la procédure est faite selon les normes habituelles en matière de réglementation municipale.*

Un administrateur demande quel est le montant des frais qui sont en vigueur lors de demandes de modification de zonage. Il dit approuver la façon dont la Ville traite les demandes.

- *Le représentant de la Ville mentionne que les frais s'élèvent à environ 1 600\$.*

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : N° SDORU 2017-10-111

Un administrateur mentionne que la demande vise à protéger les propriétaires en cas de destruction de bâtiment et il se dit en accord avec la modification règlementaire proposée.

Une administratrice se dit ravie que les propriétaires de la zone concernée puissent se reconstruire en cas de destruction du bâtiment principal à plus de 50%.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du Conseil de quartier.

10. Recommandation spécifique du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 190 (Projet permettant la reconstruction d'un bâtiment principal en cas de sinistre malgré l'implantation dérogatoire relativement à la zone 53107Ha – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial)*.

Approuvé par

Signé
Louise Côté
Présidente
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

5 mars 2018

Préparé par

Signé
Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne